

DEPARTEMENT DU NORD
Commune de SEBOURG

DELIBERATION N° 03.09/2024

--==--==

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT TROIS SEPTEMBRE, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/09/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Freddy SZYMCZAK - Christiane DENORME - Florence LIENARD - François LO PRESTI - Dominique BUSSIGNIES - Brigitte HARLAUX - Martine BAURIN

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Guy JATIVA qui a donné procuration à Dominique BUSSIGNIES

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à Didier LENNE

Absent : Damien DANIS

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

OBJET : Subvention 2024 à l'APER

Après en avoir débattu, le conseil municipal entérine, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 162 943.54 euros à l'APER, Association Pour l'Enfance Rural, et donne délégation à M. Le Maire pour signer la convention ad'hoc.
Crédits prélevés au compte 65561 du BP 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 30.09.2024
Envoyé et reçu au contrôle de légalité
le 27.09.2024 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20240923-240927_D1420SD-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER